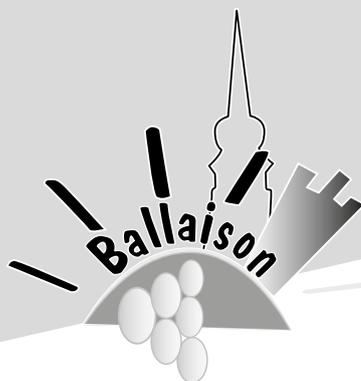


# COMMUNE DE BALLAISON

INFOS BALLAISON N° 41

MARS 2023



Séance du Conseil Municipal du mercredi 1<sup>er</sup> février 2023

Ouverture de la séance à 20 heures.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du conseil municipal.

#### **PRÉSENT(E)S :**

M. SONGEON Christophe, Mme NEYROUD Michèle,  
Mme VULLIEZ Madeleine, M. COCHARD Fabien, M. TRAIN Raymond,  
Mme GREGOIRE Corinne, Mme BERTHOLON Stéphanie,  
M. THEVENOT Gérald et M. CARTILLIER Antoine..

**ABSENTES :** Mme LOUBET Chantal, Mme RAPIN Christiane  
et M. LAGALISSE Clément

#### **EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ POUVOIR :**

M. MEYNET Jacques a donné pouvoir à M. COCHARD Fabien  
Mme ROSSET Sandra a donné pouvoir à Mme BERTHOLON Stéphanie  
M. UGO Alexandre a donné pouvoir à M. CARTILLIER Antoine

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme Michèle NEYROUD

#### **Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 3 janvier 2023 adopté à l'unanimité.**

En amont du Conseil Municipal, Mme Chrystelle Beurrier, vice-présidente de Thonon agglomération est venue présenter les Fresques du Climat à l'ensemble des élus.

## FINANCES

#### **Information : Situation budgétaire et financière de la commune au 1<sup>er</sup> février 2023**

Document présenté en séance.

#### **Information sur la subvention reçue par le département**

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie a attribué une subvention de 23 164 € pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux. Les travaux prévus en 2023 vont concerner la mairie, la maison des associations et l'église.

#### **Délibération : Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale**

L'article 1 407 bis du code général des impôts prévoit que « les communes autres que celles visées à l'article 232, peuvent par une délibération (...) assujettir à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (...), les logements vacants depuis plus de deux années au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition ».

Monsieur le Maire rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Vu l'article 1407 ter du Code Général des Impôts

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non

affectés à l'habitation principale,

- CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

## MARCHÉS PUBLICS

#### **Délibération : Avenant au marché de prestation de restauration collective**

##### **Revalorisation tarifaire 2023 en raison de l'inflation**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une délibération a été prise lors du dernier Conseil municipal en date du 3 janvier 2023 fixant une nouvelle grille tarifaire pour les services municipaux de la Pèris'cool.

Cette décision fait suite à un courrier reçu de la part du prestataire du contrat « Mille et un repas » informant la collectivité de l'obligation d'augmenter ses prix en raison de la forte inflation qu'il subit.

Afin de régulariser l'équilibre économique du marché, un avenant au contrat attestant de l'augmentation de 8% des prix est nécessaire. Cet avenant sera applicable au 1<sup>er</sup> février 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE de l'avenant au contrat de prestation de restauration comme indiqué ci-dessus,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### **Délibération : Approbation du plan de développement de la lecture publique 2022-2027 - Convention socle**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en œuvre d'un nouveau plan de développement de la lecture publique, adopté par le Conseil Savoie Mont-Blanc pour la période 2022-2027.

Trois grandes ambitions ont été définies pour ce Plan :

- La lecture pour tous,

- La direction de la lecture publique à l'initiative du développement territorial,

- La direction de la lecture publique actrice et facilitatrice.

Afin de poursuivre le partenariat et permettre ainsi à la bibliothèque de Ballaison de continuer à bénéficier des services offerts par Conseil Savoie Mont Blanc, il est nécessaire de conclure une nouvelle convention, la dernière ayant expiré.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des termes du projet de convention, et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention SOCLE,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

## RESSOURCES HUMAINES

- Monsieur le Maire informe qu'un recrutement est en cours pour le remplacement d'une ATSEM du 30 mai 2023 au 16 février 2024.
- Le Conseil médical du CDG74 s'est prononcé sur le congé longue durée d'un agent, qui a été renouvelé pour 6 mois à compter du 16 janvier 2023.

## AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

### Information - Point d'avancement du projet de construction du groupe scolaire

Monsieur le Maire informe que l'entreprise EG SOL a été retenue pour réaliser l'étude géotechnique, pour un montant de 6 727 €. L'avant-projet définitif a été rendu par les architectes le vendredi 27 janvier et présenté au Conseil municipal le mercredi 1<sup>er</sup> février. Les élus doivent étudier l'APD et le valider sous réserve des remarques émises lors du Conseil municipal du mardi 7 mars. En parallèle, les architectes vont déposer le permis de construire.

## AFFAIRES JURIDIQUES

Un courrier demandant le recouvrement des sommes dues par Messieurs Toutin et Brunet suite à l'arrêt de la Cour d'appel en fin d'année va prochainement être envoyé à la Direction départementale des territoires (DDT).

## URBANISME ET CADRE DE VIE

### Information - Point d'avancement des dossiers d'urbanisme au 1<sup>er</sup> février 2023

#### Permis de construire :

- Dépôt le 26/12/2022 : PC 74 025 22 B0008 : SCI de Boisy, M. TURRETTINI Gérard, zone Ap. Création de deux abris nourrisseurs en bois pour chevaux, emprise au sol de 60 m<sup>2</sup> au total. Arrêté d'accord émis le 06/01/2023.

#### Déclarations préalables :

- Dépôt le 8/12/2022 : DP 74 025 22 B0074 : M. MERMAZ Yves, chez CANEL Géomètres, M. Ivan SALIBA, lieu-dit : « Champs Pluffy », zones Uh et A. Division en deux lots A et B : lot A = réhabilitation dans le volume existant d'une ES existante de 167 m<sup>2</sup>. Lot B = réhabilitation dans le volume existant d'une ES existante de 136 m<sup>2</sup>. Accès existant commun sur la route du Crépy. Dépôt de pièces complémentaires le 09/01/2023. Arrêté de non opposition émis le 23/01/2023.
- Dépôt le 8/12/2022 : DP 74 025 22 B0075 : Commune de Ballaison, impasse de Thénieres, lieu-dit : « Ballaison », terrain situé en zone Ua et en zone 2AU. Réalisation d'une tonnelle de jardin potager, type pergola. Arrêté de non opposition émis le 06/01/2023.
- Dépôt le 9/12/2022 : DP 74 025 22 B0076 : Mme BOULENS Béatrice, lieu-dit : « Ballaison », zone Ua. Pose d'une fenêtre de toit de 1,18 m x 0,78 m. Arrêté de non opposition émis le 05/01/2023.
- Dépôt le 9/12/2022 : DP 74 025 22 B0077 : Mme NOVEL Isabelle, lieu-dit : « Riondet », zone Ud. Pose d'une pompe à chaleur. Arrêté de non opposition émis le 05/01/2023.
- Dépôt le 9/12/2022 : DP 74 025 22 B0078 : Mme KAMINSKI Mireille, lieu-dit : « Les Pauses », zone Ap. Pose d'une pompe à chaleur. Arrêté de non opposition émis le 05/01/2023.
- Dépôt le 13/12/2022 : DP 74 025 22 B0079 : Mme LUONG QUANG

Thien, lieu-dit : « Les Dauphins », zone Ud. Installation de 16 panneaux photovoltaïques sur toiture. Arrêté de non opposition émis le 05/01/2023.

- Dépôt le 20/12/2022 : DP 74 025 22 B0080 : M. MERMAZ Pascal, lieu-dit : « L'Uche Bourdon », zone A. Modification de façades : modification d'une ouverture, peinture des éléments de boiserie, suppression de petits bois sur certaines menuiseries. Arrêté de non opposition émis le 05/01/2023.
- Dépôt le 22/12/2022 : DP 74 025 22 B0081 : M. ORSAT Auguste, lieu-dit : « Les Moules », zone Ud. Réalisation d'un abri couvert sur poteaux, adossé à la villa existante. Décision de non opposition tacite le 23/01/2023.
- Dépôt le 29/12/2022 : DP 74 025 22 B0082 : OTOVO France, pour M. Mme ANTHONIOZ David, lotissement de l'Aubépine, zone Ud. Installation de modules photovoltaïques en toiture. Arrêté de non opposition émis le 23/01/2023.

### Délibération : Conventions entre les exploitants agricoles et la commune pour la réhabilitation du chemin rural dit ancien chemin de Douvaine à Ballaison

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal le projet de réhabilitation du chemin rural dit « ancien chemin de Douvaine à Ballaison », pour l'usage piétonnier.

Monsieur le Maire précise que ce chemin rural appartient au patrimoine privé de la commune. Deux agriculteurs exploitent les terrains adjacents à ce chemin, et au fil du temps, son tracé a disparu, du fait de son inclusion aux parcelles exploitées ou de la reprise de la végétation.

Monsieur le Maire souligne qu'une commission du Conseil municipal est chargée actuellement de la réhabilitation de certains chemins ruraux. Celle-ci a constaté l'intérêt à rouvrir à l'usage piétonnier ce chemin rural dit « Ancien chemin de Douvaine à Ballaison », au regard de l'engouement du public pour la randonnée pédestre et de la nécessité écologique de favoriser les déplacements doux. Ce chemin permet de rejoindre rapidement à pieds la commune de Douvaine.

C'est pourquoi Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider la possibilité d'établir une convention pour la réhabilitation du chemin rural dit « ancien chemin de Douvaine à Ballaison » à l'usage piétonnier, avec les deux GAEC concernés :

- GAEC Le Pré du Moulin à Douvaine,
- GAEC La Ferme des Peupliers à Ballaison,

afin de préciser le tracé et l'aménagement du chemin rural, quelles sont les activités autorisées sur ce chemin rural, les engagements de la commune et ceux de l'exploitation agricole notamment.

Après avoir pris connaissance du projet, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions à établir entre le GAEC Le Pré du Moulin et le GAEC La Ferme des Peupliers, ainsi que tout document en lien avec la présente délibération.

### Projet intercommunal sur les sentiers pédestres et VTT

La commune de Massongy a transmis une convention concernant le projet intercommunal d'aménagement des sentiers pédestres et parcours VTT. Cette convention n'a pas pu être signée en raison de plusieurs erreurs et questionnements. Des informations complémentaires vont être demandées à la commune de Massongy.

## CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

### Point d'avancement sur le voyage à Paris

Suite aux grèves et manifestations annoncées les 7 et 8 février 2023, le voyage prévu à Paris est annulé.

Une reprogrammation du voyage est envisagée à la fin de l'été.

## RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES

### COMMISSION ENVIRONNEMENT

- **Journée Citoyenne** du samedi 25 mars (nettoyage des fossés) : l'affiche a été déployée et le matériel nécessaire va être demandé à Thonon Agglomération.

- **Journée de la Nature** du samedi 29 avril : Actuellement 9 participants ont confirmé leur présence. Cet événement s'inscrit dans le cadre du printemps des coquelicots. Des barnums vont être prêtés par la commune de Douvaine. Une discussion s'est engagée entre les élus pour diversifier les animations et permettre une vente de plantons.

### COMMISSION INFORMATION ET COMMUNICATION

- **Nouveau site internet** : l'entreprise OAW-Webdesigner a été retenue pour la création d'un nouveau site internet pour la commune. Une réunion s'est tenue avec les élus afin d'en déterminer le contenu (noms des rubriques, format ...). Le graphiste présentera prochainement deux versions du nouveau site internet.

- **Concours photo « Ballaison selon moi ... »** : le concours a été lancé et prendra fin le 20 décembre prochain. Les bulletins de participation sont à renvoyer jusqu'au 31 mars 2023.

### COMMISSION VOIRIE ET RÉSEAUX

Les travaux de la RD20 ont débuté le lundi 30 janvier pour environ 7 mois. La route sera barrée pendant les deux semaines de vacances scolaires de février et d'avril. Des panneaux indiquant les travaux de la RD20 ont été installés aux intersections de Saint Didier et de Loisin afin d'éviter un afflux important de camions.

### COMMISSION ANIMATION ET CULTURE.

Une demande a été envoyée aux Marchés Gourmands et au Sou des écoles pour mutualiser comme l'an passé la fête nationale. La réponse des producteurs est en attente.

## INTERCOMMUNALITÉ

### Délibération : ZAE - Définition des conditions financières et patrimoniales du transfert des biens appartenant au domaine privé des communes et destinés à être revendus

Thonon Agglomération et ses communes membres ont dû définir par délibérations concordantes avant le 31 décembre 2017 les

conditions financières et patrimoniales du transfert des biens appartenant au domaine privé des communes qui, situés en ZAE, sont destinés à être revendus à des tiers. Il s'agissait ainsi de transférer en pleine propriété à Thonon Agglomération lesdits biens.

En conséquence, le transfert de compétence vaut substitution de Thonon Agglomération aux communes membres dans la commercialisation des biens situés en ZAE. Les communes concernées sont donc dans l'impossibilité juridique de procéder à des cessions dans les ZAE alors même qu'elles demeurent propriétaires des terrains. Le transfert en pleine propriété au profit de Thonon Agglomération est ainsi un préalable indispensable à la vente.

Un nouveau recensement a été réalisé cet été sur les communes hôtes d'une ZAE intercommunale. Il a permis de mettre en exergue la présence de fonciers nus communaux, non recensés dans la délibération de 2017. Un recensement des parcelles concernées a ainsi été effectué en partenariat avec les quatre communes concernées à savoir Anthy-sur-Léman, Bons-en-Chablais, Margencel et Perrignier. L'avis des Domaines a été sollicité sur les biens concernés.

Aussi, il revient aux communes membres de Thonon Agglomération de se prononcer sur les conditions retenues par le conseil communautaire dans sa séance du 20.12.2022 ».

A l'issue de la discussion, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens appartenant au domaine privé des communes, situés en ZAE et destinés à être revendus à des tiers, figurant dans le tableau qui restera joint à la présente.

## INFORMATIONS DIVERSES

### Foot - Présentation du projet de renouvellement du label FFF

Le 11 février à 9 h 30 au stade de foot de Ballaison a eu lieu la présentation du projet renouvellement du label FFF.

**Date de la prochaine réunion du Conseil municipal :**  
**le 7 mars 2023.**

*Clôture de la séance à 22 h 30.*

*La secrétaire de séance*  
*Michèle NEYROUD*

*Le Maire*  
*Christophe SONGEON*



### RAPPEL

La route des Voirons sera totalement fermée à la circulation pendant les prochaines vacances scolaires  
**DU LUNDI 10 AVRIL AU VENDREDI 21 AVRIL INCLUS.**  
Merci de respecter les déviations mises en place.



# A venir en mars et avril à Ballaison !



Le grand  
Bain prod'



## CONCERT REGGAE ET DUB À L'HONNEUR À BALLAISON

Message à l'attention des amateurs de sensations fortes : Météo-Sciez annonce une vague de chaleur et de fortes perturbations causées par une vague de basses fréquences de 20h30 à minuit sur la commune de Ballaison, on vous aura prévenu... Dans sa tournée 2023, Le Grand Bain Production fait un arrêt à Ballaison pour notre plus grand plaisir. Unique concert de musique cette année sur la colline, venez écouter NAHAKA et DUBALIST qui envahissent la scène de la salle des fêtes **samedi 25 mars !**

Infos pratiques :

Billetterie : <https://my.weezevent.com/lgbtour-nahaka-dubalist-reggae-dub>

Ouverture des portes : 20h30

Plein tarif : 12€ ou 12 CHAB

Tarif réduit : 10€ ou 10 CHAB

Gratuit enfants - 12 ans

## SPECTACLE FAMILLE « NI PRINCE, NI PRINCESSE » MERCREDI 5 AVRIL À 16H

Une scène presque vide : des cartons, 2 tabourets...

Venez rire en famille grâce à deux comédiennes qui vont jouer avec les mots de la langue, lire des albums à 2 voix et quatre mains, entrecoupés de scènes de jeu, de théâtre et d'objets...

Venez voyager avec vos enfants dans des albums qui abordent subtilement et avec humour certains préjugés et stéréotypes et qui les déconstruisent avec légèreté...

Durée : 1h

Lieu : Salle des fêtes de Ballaison

Tarifs :

Enfants : 5/7€ (adhérent/non-adhérent)

Adultes : 8/10€ (adhérent/non-adhérent)

Inscriptions sur GoAsso ou au secrétariat de la MJC



## JOURNÉE DE LA NATURE SAMEDI 29 AVRIL 2023

Dans le cadre du Printemps des Coquelicots piloté par Thonon Agglomération, la commission Environnement vous invite à participer à la "Journée de la Nature" qui se déroulera autour de la salle des fêtes.

Animations ludiques, exposition de tableaux, projection d'un film vert, ateliers découvertes, vente de plantons

Découvrez vite le détail complet des animations sur :

[www.ballaison.fr](http://www.ballaison.fr) ou sur l'application Cityall.

Horaires : 14h à 18h

Lieu : Salle des fêtes de Ballaison

Accès libre



### CONTACTS

**MAIRIE :** 79, route des Fées - 74140 BALLAISON - Téléphone 04 50 94 18 71 - Fax 04 50 94 30 27 - E-mail : [accueil@ballaison.fr](mailto:accueil@ballaison.fr)

**COMMISSION INFORMATION :** [communication@ballaison.fr](mailto:communication@ballaison.fr)

**Site internet :** [www.ballaison.fr](http://www.ballaison.fr) - **Facebook :** [www.facebook.com/Ballaison](http://www.facebook.com/Ballaison) - **Application mobile :** Cityall